



## Le 31e congrès du SNETAP-FSU adopte une motion de soutien à PO POYARD

### Soutien à notre camarade Pierre-Olivier relaxé après son jugement

Le 7 octobre 2025, le Tribunal Correctionnel d'Épinal a prononcé la relaxe, sans appel pénal, de **Pierre-Olivier Poyard**, professeur **d'ESC**, élu du **SNETAP-FSU**. Pour le dire avec d'autres mots, par cette décision la justice a déclaré notre camarade non coupable des accusations portées contre lui.

C'est ici la fin d'une procédure pénale éprouvante pour notre camarade, qui a été reconnu innocent du chef de « *harcèlement moral* », mais aussi de ce qui relevait de délations infâmes sur sa sexualité, qui l'ont conduit à une dépression. Relevons enfin que les juges n'ont pas suivi les réquisitions de la vice-Procureure de la République d'Épinal qui tendait à confondre exercice de l'activité syndicale et harcèlement moral. En innocentant notre camarade, ces juges ont mis fin à une procédure pénale qui participait à une forme de répression antisyndicale.

Pour le **SNETAP-FSU**, **les libertés syndicales ne sont pas négociables**. Nous refusons toute forme de discrimination, y compris syndicale. **Dans un État de droit, le syndicalisme ne saurait devenir un délit.**

Au-delà des frais de justice engagés sur le champ administratif et pris en charge par le **SNETAP-FSU**, nous relayons ici une cagnotte de soutien visant à lui permettre de faire face aux frais engagés sur les autres champs, cagnotte lancée sur le site "**Helloasso**" par le **Comité des Vosges du Mouvement de la Paix** dans lequel **Pierre-Olivier** est fortement investi (il en était devenu le trésorier national juste avant l'engagement des poursuites à son encontre) :

<https://www.helloasso.com/associati...>

Après le temps des calomnies homophobes, celui de la réhabilitation et de la justice pour Pierre-Olivier s'est ouvert !